

**Règles pour les demandes de prolongation et prolongation exceptionnelle
Faculté de médecine**

DEMANDE DE PROLONGATION

Le formulaire de demande de prolongation doit être envoyé, pour approbation, au vice-doyen aux sciences fondamentales, Dr Daniel Lajeunesse ou au vice-doyen aux sciences de la santé, Dr Tony Leroux à l'adresse courriel suivante : medecine-etudes_superieures@umontreal.ca. ***Le formulaire dûment rempli et signé devra être reçu au début du dernier trimestre d'inscription régulière du candidat.***

Le formulaire de demande de prolongation doit :

- expliquer les motifs majeurs pour une demande de prolongation;
- être signé par l'étudiant(e);
- être signé par le directeur et le codirecteur le cas échéant.

DEMANDE DE PROLONGATION EXCEPTIONNELLE

La demande de prolongation exceptionnelle doit être envoyée, pour approbation, au vice-doyen exécutif et secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), (jean-francois.angers@umontreal.ca). ***Cette demande devra être reçue avant la fin du dernier trimestre d'inscription en prolongation du candidat.***

La demande de prolongation exceptionnelle comprendra obligatoirement les documents suivants :

- le formulaire « **Prolongation exceptionnelle – Plan de cheminement final** » mentionnant l'échéancier précis des activités prévues.
- une lettre justificative de l'étudiant(e) stipulant les motifs majeurs pour une prolongation exceptionnelle;
- une lettre d'appui du directeur (et du codirecteur le cas échéant);
- une lettre d'appui du responsable du programme.